

s'est pas occupé, dans le comté que j'ai l'honneur de représenter, d'un port qui a été signalé à son attention il n'y a pas longtemps, par une députation qui lui demanda de faire faire une exploration et de voir si ce port pouvait être réparé. Bien que le port soit sous le contrôle d'une compagnie, je crois qu'il a droit à l'attention du ministère. En 1875 ou 1876, le gouvernement demanda un crédit pour réparer ce port. Il n'y a rien eu de fait depuis cette époque, et maintenant ce port est dans un tel état qu'il est impossible pour les vaisseaux d'y entrer. L'honorable ministre se rappellera que ses propres amis politiques lui représentèrent que ce port était important, qu'un grand nombre de navires montant ou descendant le lac ne pouvaient trouver d'abri contre les tempêtes, et étaient incapables d'entrer dans ce port. En conséquence, il y a eu plusieurs pertes de vie et beaucoup de dommages à la propriété, par suite de la négligence de la compagnie ou du gouvernement. J'attire de nouveau l'attention du gouvernement sur cette question, le gouvernement a considérablement négligé le lac Erié, et il est par conséquent responsable des pertes de vie et des dommages à la propriété sur ces côtes. Je demande de nouveau au ministre de considérer cette question et de voir s'il peut rendre justice à cette localité que le gouvernement a négligé depuis qu'il est au pouvoir. Si le gouvernement précédent a pu voter \$10,000, le gouvernement actuel aurait dû tenir ce port dans un état convenable pour permettre aux navires d'y trouver un abri. Il est malheureux pour les matelots de se trouver sur ce lac en temps de tempêtes, avec une modique dépense le gouvernement protégerait leur vie. Mais une foule d'accidents sont dus à la négligence du gouvernement à faire les réparations nécessaires. Tout en désirant que l'on s'occupe de toutes les parties du pays, dans le but de protéger ces malheureux qui sont obligés de faire voile sur les lacs, je trouve le gouvernement condamnable de commettre des négligences dans ce sens lorsqu'il suffirait de petites sommes. Je sais que le ministre des travaux publics, dans sa bonté et sa promptitude à essayer de plaire à tout le monde, amis ou ennemis, étudiera cette question durant l'été, et verra à la prochaine session à soumettre un crédit pour réparer le port de manière à protéger la vie et la propriété des gens.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je comprends que Port-Burwell est la propriété d'une compagnie privée, et si ce port est assez important qu'il faille le réparer, il est évident que ces réparations bénéficieront surtout à la compagnie. Dans ce cas l'honorable député devrait user de son influence envers les propriétaires de ce port et les déterminer à faire des propositions au gouvernement ou à faire les réparations eux-mêmes. Dans le moment je ne suis pas en position de soumettre la chose à mes collègues et de demander de l'argent, et je ne pense pas que le parlement approuverait une dépense pour améliorer une propriété privée.

M. WILSON : Je vais expliquer à l'honorable ministre la position de ce port. Il y a quelques années il fut cédé par le gouvernement à une compagnie qui fit quelques réparations. Après un certain temps cette compagnie vendit ses droits, ou fit banqueroute, et le port fut acheté par une compagnie américaine. Je crois que les propriétaires demeurent à Détroit actuellement. Ils ont complètement négligé le port; mais ils ont perçu les droits à venir jusqu'à dernièrement, lorsque le port est devenu en si mauvais état qu'ils durent l'abandonner. Certainement le gouvernement ne dit pas que parce que le port a d'abord été transféré à une compagnie qui a failli et l'a elle-même transféré à une autre, il s'en suit que l'on va laisser les navigateurs dans ces endroits, et la propriété sans protection. La compagnie actuelle ne porte aucun intérêt à ce port, et je dis qu'il est du devoir du gouvernement dans l'intérêt du public, de reprendre le contrôle de ce port. Si le gouvernement a eu tort de l'abandonner à une compagnie qui le laisse aller en ruine, il ne doit pas s'excuser en disant qu'il

M. WILSON (Elgin)

aurait tort de faire des réparations à une propriété privée. L'honorable ministre veut-il que j'aille à Détroit, demander à cette compagnie de venir réparer ce port? Est-ce de cette manière qu'il prétend protéger les intérêts du Canada? Est-ce de cette manière qu'il veut conserver le Canada pour les Canadiens? Je dis qu'il est du devoir du gouvernement de protéger les intérêts du pays, de protéger la vie et la propriété des Canadiens.

Chemins et ponts..... 7,800

Sir HECTOR LANGEVIN : Ponts sur la rivière Ottawa, \$6,500; ces ponts sont maintenant sous le contrôle du gouvernement. Lorsque nous avons demandé un crédit l'année dernière c'était pour des travaux prévus, et nous ne savions pas exactement dans quelle condition étaient les ponts. Ils furent trouvés en plus mauvaise condition que l'on ne supposait, et ceci est la balance de l'argent nécessaire.

Travaux publics, divers, imputables sur le revenu..... \$36,400

Sir HECTOR LANGEVIN : Examen au sujet de l'inondation des terres sur la rivière Assiniboine, \$4,200. Les honorables députés se rappelleront que l'année dernière, et au dernier moment de la session, le parlement demanda un examen; c'était au sujet de l'inondation des terres sur la rivière Assiniboine, et il a fallu un examen pour permettre à l'ingénieur de soumettre son rapport. La question d'inondation, après avoir été discutée dans la législature locale, en 1878, fut soumise au gouvernement fédéral dans un mémoire du lieutenant-gouverneur Aikens, avec demande de prendre les mesures nécessaires pour prévenir ces désastres. Je crois qu'il y eut un rapport de fait, mais je ne l'ai pas vu.

M. TROW : On fit creuser un fossé depuis l'Assiniboine jusqu'à la baie Saint-Paul, une distance d'un mille, probablement, mais par suite d'erreurs de la part de l'ingénieur, le fossé une fois terminé, l'eau coula dans la fausse direction et causa une inondation. Cela devait être causé par de mauvais calculs de l'ingénieur.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quel est ce M. McLaughlin?

Sir HECTOR LANGEVIN : Il est le photographe du ministère des chemins de fer et canaux, et nous l'employons aussi dans mon ministère pour prendre la photographie des travaux publics, de sorte que nous pouvons avoir une idée des travaux.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quel salaire a-t-il dans l'autre ministère?

Sir HECTOR LANGEVIN : \$1,400, à part ce montant.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Voici un autre cas de doubles salaires.

Sir HECTOR LANGEVIN : Après cette année les deux salaires ne feront qu'un, il recevra \$1,800.

Commission géologique..... \$1,550

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Sur quelle recommandation fut fait ce paiement de \$1,500 à François Mercier de Montréal, pour sa collection de curiosités sauvages provenant du district de l'Yukon?

M. WHITE (Cardwell) : Sur la recommandation du docteur Dawson, directeur suppléant.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Le Dr Dawson a-t-il indiqué de faire cette collection, ou s'il a vu la collection de ce monsieur et en a recommandé l'achat?

M. WHITE (Cardwell) : M. Mercier avait la collection à Montréal. Le Dr Dawson l'a trouvée là et l'a jugée d'une grande valeur et digne d'être conservée. Elle est maintenant dans notre musée ici où elle fut placée l'automne dernier ou dès le commencement de l'hiver.